### MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

# COMITE SYNDICAL DU 3 NOVEMBRE 2020 VOTE PAR CORRESPONDANCE

Secrétaire de séance : Pascal MARIE

Date de limite de réception des votes : jeudi 19 novembre 2020 (cachet de la poste faisant foi)

Date d'ouverture des enveloppes : mercredi 25 novembre 2020 à la Maison du Parc - Saint Côme du Mont

(commune de Carentan-les-Marais)

#### **DELIBERATION**

CS 2020/64 Commande publique - Marchés publics : Marché de maîtrise d'oeuvre : Signature de l'avenant n°1 relatif à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments de la Maison du Parc

Les membres du Comité syndical ont été informés de la date de la réunion par courrier en date du 21 octobre 2020, avec une précision sur le projet de Loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019, mentionnant que les convocations et les dossiers de séance seront par défaut envoyés par courriel et que l'envoi « papier » devient l'exception (article 9 de la loi), sauf si l'élu en fait la demande par écrit en précisant l'adresse à laquelle il souhaite recevoir les documents.

Les documents annexés à la convocation et l'ordre du jour ont été transmis par mail en date du 26 octobre ; la charte de déontologie et une note sur la loi sur l'engagement de proximité ont quant à elles été transmises en complément dans un second mail le 6 novembre.

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle et d'un re-confinement annoncé par le gouvernement le jeudi 29 novembre 2020, le Comité syndical programmé le 3 novembre 2020 n'a pu se tenir selon les modalités initialement prévues.

Le Président du Parc a par conséquent été contraint d'adapter l'organisation de ce Comité syndical dans l'attente de dispositions législatives et réglementaires exceptionnelles permettant la tenue des instances selon des modalités spécifiques.

Pour le bon fonctionnement politique et administratif du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, il était indispensable de se prononcer dans les plus brefs délais sur des sujets essentiels relevant des compétences du Comité syndical notamment en matière de finances et de ressources humaines, le dernier Comité syndical s'étant tenu le 4 février 2020.

Le Président du Parc propose que le Comité syndical se déroule selon une procédure adaptée à la situation, soit un vote par correspondance.



## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

ÉLUS AYANT RÉPONDU AU VOTE PAR CORRESPONDANCE avec voix délibérative

Pour la Région

Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Claudie LAUNOY, Hubert LEFEVRE, Pascal MARIE, Florence MAZIER, Nathalie THIERRY

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Gabriel DAUBE, Nicole GODARD, Marc LEFEVRE, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSSIGNOL, Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais), Yves HUET (Gonfreville), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Samuel HARDY (La Meauffe), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville), Aurélien MARION (Appeville), Stéphanie MAUBE (Lessay), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Dézert), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

# ÉLUS N'AYANT PAS RÉPONDU AU VOTE PAR CORRESPONDANCE

Pour la Région

Caroline AMIEL, Robert RETOUT, Didier VERGY

Pour les conseils départementaux

Jacques COQUELIN, Patricia GADY-DUQUESNE

Pour les Communautés de Communes

Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche),

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy)

#### Pour les membres associés

Les membres associés ont également reçu les documents par courriel en date du 26 octobre mais n'ont pas de pouvoir de vote.

#### Étaient présents à l'ouverture des enveloppes

Pascal MARIE (secrétaire de séance), Audrey LECOEUR et Agnès ORANGE (Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin)

46 membres ont participé au vote sur 58 Soit un quorum de 46 votants.

Le compte rendu du Comité syndical du 4 février 2020 est approuvé à : 42 voix pour / 0 contre / 3 abstentions / 1 n'a pas pris part au vote.

Le procès-verbal d'installation des instances suite à l'Assemblée générale du 10 octobre 2020 est approuvé à 45 voix pour / 0 contre / 0 abstention / 1 n'a pas pris part a 0.50 255002552-20201127-

DELIB\_CS2020\_64-DE
Date de télétransmission : 27/11/2020
Date de réception préfecture : 27/11/2020 9



### MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

CS 2020/64 Commande publique - Marchés publics : Marché de maîtrise d'oeuvre : Signature de l'avenant n°1 relatif à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments de la Maison du Parc

Vu la délibération du bureau B2019-26 du 3 juillet 2019, autorisant le Président à lancer une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de la maison du Parc,

Vu la délibération du bureau B2020-13, en date du 11 mars 2020, autorisant la révision à la hausse du montant total des travaux à réaliser à la Maison du parc,

Considérant que la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet l'Archiviolette.

Considérant que la proposition initiale d'honoraire était de 12 % pour un montant de travaux indiqué dans l'appel d'offre de 208 333,33 € HT, soit une prestation de 25 000 € HT,

Considérant qu'après étude le projet a évolué, augmentant ainsi son montant total, l'estimation du montant des travaux proposée et validée au stade A.P.D s'élevant à 340 000 €HT, le montant de la mission de maîtrise d'œuvre conservant le taux titulaire de 12 % est donc désormais relevé à 40 800 € HT, soit 48 960 € TTC et devient forfaitaire,

Considérant qu'il est donc nécessaire de rédiger un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre initial afin de tenir compte de ces évolutions,

### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

AUTORISE l'Avenant n° 1 au marché public de maîtrise d'oeuvre de la maison du Parc,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ à : 45 voix pour / 0 voix contre / 1 abstention / 0 n'a pas pris part au vote

Fait à Saint-Côme-du-Mont (commune de Carentan-les-Marais), le 26 novembre 2020

Transmis en Préfecture, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme Jean MORIN Président du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DA BESSIN

3 Village Ponts d'Ouve - BP 137 Saint-Côme-du-Mort

50500 CARENTAN-LES-MARAIS Tél, 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20201127-DELIB\_CS2020\_64-DE Date de télétransmission : 27/11/2020 Date de réception préfecture : 27/11/2020

